

Recensement dans ADAGE du volet culturel d'école ou d'établissement

VADEMECUM à l'attention des directeurs, directrices d'école et chefs d'établissement

Cette phase de recensement est axée sur la valorisation de la dynamique des établissements : elle concerne les projets réalisés en 2021-2022.

Il est demandé aux établissements de compléter leur volet culturel avant le 15 mai 2022.

Ce document est une **proposition d'organisation** à adapter, selon vos spécificités écoles/établissements

1. Définir dans l'application les axes du projet d'établissement en lien avec l'EAC.

Les enseignants pourront ainsi mettre leur projet pédagogique en lien avec ces priorités.

[Lien vers le tutoriel](#)

2. Mettre au point l'organisation interne de la phase de recensement

- **Déléguer des droits de rédacteurs à l'ensemble des porteurs de projets.**

Le chef d'établissement ou directeur d'école **délègue les droits de rédacteur à l'ensemble des porteurs de projets** dans ADAGE.

[Lien vers le tutoriel](#)

- **informer l'ensemble de la communauté éducative** : réunion dédiée, information par courriel, conseil pédagogique etc.

3. Intégrer les données recueillies dans ADAGE

Les rédacteurs de projets intègrent les données dans ADAGE.

[Retrouvez l'ensemble des informations, vidéos, tutoriels et documents dédiés à cette phase de recensement ici.](#)